

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 6 novembre 2007 de M. Alexis Barbey, Mmes Laetitia Guinand, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, MM. Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Mme Anne Carron-Cescato, renvoyée en commission le 6 novembre 2007, intitulée: «Grand Théâtre: pour le retour à la sérénité».**

### **Rapport de M. Olivier Fiumelli**

La commission s'est réunie les 13 et 14 novembre 2007, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux. Conformément à la décision du Conseil municipal, la commission des arts et de la culture a été invitée à participer aux deux séances traitant de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Didier Grosrey

### **Note du rapporteur**

La proposition PR-578 et la motion M-725 font l'objet de deux rapports. Cependant, la commission des finances et la commission des arts et de la culture ont traité les objets précités de manière simultanée.

Ainsi, l'ensemble des auditions se trouve consigné dans le rapport sur la PR-578. Le rapport concernant la motion M-725 contient quant à lui l'audition des motionnaires et le déroulement du vote.

Au nom des deux commissions, le rapporteur remercie tout particulièrement le président de la commission des finances et le secrétariat du Conseil municipal pour l'organisation de ces deux séances.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- le retrait soudain, après des années de fidélité, d'un mécène important pour la culture à Genève;
  - les inquiétudes légitimes au sujet du possible retrait d'autres mécènes ou sponsors en l'absence de compréhension de notre part d'un signal d'alarme ainsi donné;
  - la charge que va représenter dès à présent pour le contribuable cette désaffection;
  - les constats de déficits structurels sérieux mettant en péril l'avenir de la maison;
  - les pistes d'assainissement suggérées par l'audit de gestion (Sherwood) et unanimement saluées tant par le conseil de fondation que par la Ville;
  - le poids supporté quasi exclusivement par la Ville dans le soutien au maintien et à l'évolution d'une institution de rayonnement cantonal, régional, voire international,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui expliquer ses priorités concernant les réformes structurelles à mener au sein du Grand Théâtre suite aux constats de l'audit, cela afin d'éviter une nouvelle crise, soit:
- clarifier formellement dans une convention la mission de l'institution;
  - présenter un plan financier quadriennal;

- respecter le ratio vertueux actuel d'un minimum de 30% de recettes propres (autofinancement et financement privé) considéré par Sherwood comme un modèle en matière de gestion financière d'un opéra;
- interpeller le Canton pour une aide financière ponctuelle ou régulière permettant d'envisager l'avenir avec sérénité;
- élaborer avec l'ensemble du personnel fixe un statut d'employé harmonisé;
- veiller à une meilleure organisation du temps de travail des collaborateurs, qui réponde à leur intérêt comme à celui de l'institution;
- tenir le Conseil municipal informé au fur et à mesure des actions menées en vue du prompt rétablissement de la confiance en la maison, tant auprès de l'ensemble du personnel qu'auprès des mécènes.

### **Audition des motionnaires**

Les auteurs de la motion indiquent qu'ils avaient le souci de tirer les grandes lignes directrices afin de permettre à l'institution d'aller de l'avant. Ils soulignent que les conclusions des deux audits sont vastes, ayant différents degrés de priorités. Ils observent que plusieurs points de leurs invites sont ou vont être mise en oeuvre. Toutefois, la question du dialogue avec les sponsors n'est pas traitée de manière satisfaisantes. L'audition des représentants de la Fondation Wilsdorf n'a pas permis d'identifier les problèmes. La motion a également pour but d'en savoir davantage quant aux mesures adoptée dans le contexte de crise prolongée du Grand Théâtre.

Ils remarquent que l'objectif de 30% de recettes propres prévu dans la motion peut être atteint en restaurant la confiance dans la gestion de l'institution. Et c'est par la mise en oeuvre des recommandations de la motion qu'il sera possible d'amener les sponsors à garder leur engagement sur le niveau actuel, voire à l'augmenter.

S'agissant de la 4ème invite relative au statut d'employé harmonisé, les motionnaires relève qu'il apparaît souhaitable que le personnel technique et le personnel artistique dépendent respectivement de la Ville pour l'un et de la fondation pour l'autre. Il faut en effet viser en priorité l'harmonisation dans un même corps de métier. Toutefois, un des motionnaire relève qu'une convention collective pourrait par exemple constituer un outil intéressant.

Un commissaire socialiste relève que les signataires ont fait preuve « d'une certaine timidité », à tel point que lui-même et ses amis auraient pu la signer. En effet, il se déclare d'accord avec la plupart des invites.

Une commissaire socialiste suggère que les motionnaires puissent solliciter les communes « riches ». Un des motionnaires relève que le démarchage auprès des communes est délicat et que la constituante permettra de rediscuter de cette problématique.

Plusieurs commissaires regrettent le refus de l'Etat de Genève de contribuer au financement du Grand Théâtre.

### **Discussion et vote**

Une commissaire d'AGT propose d'amender la 5ème invite en rajoutant « ...et de tenir compte des conclusions du rapport Créalyse ».

Mise aux voix, cet amendement est refusé par 6 non (2 DC, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT) et 5 abstention (1 Ve, 3 S, 1 R).

Une commissaire d'AGT propose d'amender la 4ème invite en rajoutant « ...le Canton, les communes et la Confédération pour une... ».

Mise aux voix, cet amendement est refusé par 11 non (1 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 oui (AGT).

Le groupe socialiste propose d'amender la 4ème invite en rajoutant « ...le Canton et les communes pour une... ».

Mise aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité moins 1 abstention (UDC).

Le président met aux voix le préavis de la commission des arts et de la culture sur la motion M-725 amendée. Le préavis est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions (AGT). Puis, il soumet la motion amendée à la commission des finances qui l'accepte sur le même score.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui expliquer ses priorités concernant les réformes structurelles à mener au sein du Grand Théâtre suite aux constats de l'audit, cela afin d'éviter une nouvelle crise, soit:

- clarifier formellement dans une convention la mission de l'institution;
- présenter un plan financier quadriennal;
- respecter le ratio vertueux actuel d'un minimum de 30% de recettes propres (autofinancement et financement privé) considéré par Sherwood comme un modèle en matière de gestion financière d'un opéra;
- interpeller le Canton et les communes pour une aide financière ponctuelle ou régulière permettant d'envisager l'avenir avec sérénité;
- élaborer avec l'ensemble du personnel fixe un statut d'employé harmonisé;
- veiller à une meilleure organisation du temps de travail des collaborateurs, qui réponde à leur intérêt comme à celui de l'institution;
- tenir le Conseil municipal informé au fur et à mesure des actions menées en vue du prompt rétablissement de la confiance en la maison, tant auprès de l'ensemble du personnel qu'auprès des mécènes.